



Assemblée générale

Distr.
GENERALE

A/C.5/48/16
10 novembre 1993
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-huitième session
CINQUIEME COMMISSION
Points 123, 73 d) et e) de l'ordre du jour

PROJET DE BUDGET-PROGRAMME POUR L'EXERCICE BIENNAL 1994-1995

EXAMEN DE L'APPLICATION DES RECOMMANDATIONS ET DECISIONS ADOPTEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE A SA DIXIEME SESSION EXTRAORDINAIRE

Conseil consultatif pour les questions de désarmement

Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement

Demande de subvention découlant des recommandations du Conseil d'administration de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement contenues dans le document A/48/270

Note du Secrétaire général

1. Conformément aux dispositions du paragraphe 3 de l'article VII du statut de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR)¹, la recommandation du Conseil d'administration de l'Institut tendant à ce qu'une subvention de 220 000 dollars pour 1994 soit inscrite au budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies est transmise par la présente à l'Assemblée générale, pour approbation.
2. Le Conseil consultatif pour les questions de désarmement, en tant que Conseil d'administration de l'Institut, a adopté le projet de programme de travail et le projet de budget de l'Institut pour 1994². Le Conseil a noté que le projet de budget-programme de l'Organisation des Nations Unies pour l'exercice biennal 1994-1995 prévoyait un crédit de 440 000 dollars représentant une subvention à l'Institut imputable sur le budget ordinaire de l'ONU pour l'exercice biennal considéré, et il a recommandé que, sur ce total, un montant de 220 000 dollars soit inscrit au budget ordinaire de l'ONU pour 1994. Bien que le crédit nécessaire ait déjà été prévu dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1994-1995, une demande officielle de subvention pour 1994, d'un montant de 220 000 dollars, est présentée à l'Assemblée générale conformément à la procédure établie.
3. Si l'Assemblée générale décide d'approuver la recommandation du Conseil d'administration de l'Institut, il n'y aura pas à inscrire de crédit

supplémentaire au chapitre 3B du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1994-1995.

4. Conformément à la section IV de la résolution 44/201 B de l'Assemblée générale intitulée "Subvention, prélevée sur le budget ordinaire, à l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement", l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général, entre autres, de lui rendre compte tous les ans de la situation de l'Institut. Il convient de noter que la situation financière de l'Institut est la suivante :

a) Les fonds disponibles au début de 1993 s'élevaient à 381 300 dollars, dont une réserve opérationnelle de 106 300 dollars;

b) Les recettes totales de 1993 sont estimées à 983 500 dollars, se décomposant comme suit : contributions volontaires (659 800 dollars), donations privées (58 700 dollars), intérêts (15 000 dollars), sources diverses (30 000 dollars), y compris le produit de la vente des publications de l'Institut, et subvention prélevée sur le budget ordinaire de l'ONU (220 000 dollars). Le total fait apparaître une augmentation de 159 700 dollars par rapport au montant estimatif indiqué en 1992, qui est due essentiellement à une hausse des contributions volontaires et à des contributions qui ont été annoncées pour 1994 (79 000 dollars), mais ont été reçues en 1993. Les annexes I et II au présent document donnent le détail des contributions pour 1993 et 1994;

c) Les dépenses totales de 1993 sont estimées à 1 087 100 dollars, dont 41 300 dollars au titre des dépenses d'appui aux programmes. L'annexe III au présent document donne le détail des prévisions de dépenses révisées pour 1993;

d) Les fonds disponibles à la fin de 1993 sont estimés à 277 700 dollars.

5. On se souviendra que, dans sa résolution 47/219 (sect. III, par. 2), l'Assemblée générale a décidé "de suivre la question du volume des dépenses d'appui facturées à l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement". A ce propos, il convient de noter que, lorsque le Fonds d'affectation spéciale pour l'Institut a été créé en 1983, comme suite à la résolution 37/99 K de l'Assemblée, il a été décidé de lui appliquer le taux standard de remboursement des dépenses d'appui aux programmes, soit 13 %. A la fin de 1983, toutefois, l'Institut, aux prises avec des difficultés financières, a demandé l'assentiment du Contrôleur de l'ONU pour faire exempter le fonds d'affectation spéciale du remboursement des dépenses d'appui aux programmes. En outre, le Président de ce qui était alors le Conseil consultatif pour les études sur le désarmement (qui jouait également le rôle de Conseil d'administration de l'Institut) a écrit au Secrétaire général de l'Organisation pour lui demander de renoncer au remboursement du coût de certains services administratifs et autres services d'appui fournis à l'Institut par le Secrétaire général, normalement moyennant remboursement".

6. Après avoir examiné la situation financière, le Secrétaire général adjoint à l'administration et à la gestion, au nom du Secrétaire général, a accepté qu'à compter du 1er janvier 1984 le taux de remboursement par l'Institut des dépenses d'appui aux programmes soit ramené à 5 %, et que le coût des services divers que

jusqu'alors l'Institut avait remboursé à l'ONU soit désormais financé au moyen du budget ordinaire de l'Organisation. Cet arrangement est toujours en vigueur.

7. Sur la base des statistiques de la charge de travail effective de 1992, le coût estimatif de l'appui aux programmes fourni à l'Institut par l'Office des Nations Unies à Genève en 1993, se chiffrerait à 178 100 dollars. En outre, d'après des estimations pour 1992-1993, le coût de l'appui aux programmes fourni par le Département des affaires politiques au Conseil consultatif pour les questions de désarmement, lorsque celui-ci a joué le rôle de Conseil d'administration de l'Institut en 1993, inscrit au budget de ce département pour 1993, s'élèverait à 30 000 dollars. Ainsi, le coût total de l'appui aux programmes fourni par l'ONU à l'Institut en 1993 s'établirait à 208 100 dollars. On trouvera une ventilation de ce montant dans l'annexe IV au présent document.

8. Pour 1993, le coût de l'appui aux programmes remboursable par l'Institut est estimé à 41 300 dollars, représentant 5 % des dépenses prévues – actuellement estimées à 1 045 800 dollars – déduction faite des 220 000 dollars correspondant à la subvention de l'ONU.

Notes

¹ Résolution 39/148 H de l'Assemblée générale, annexe.

² A/48/270, annexe I et II.

ANNEXE I

Etat détaillé du montant révisé des recettes de l'Institut
 provenant de contributions volontaires - 1993

<u>Contributions</u>	<u>Montant</u> (en dollars E.-U.)
A. Contributions de gouvernements	
1. Contributions reçues (259 200 dollars)	
- Chine	10 000
- Espagne	19 000
- Grèce	7 000
- Iran (République islamique d')	1 000
- Myanmar	1 500
- Norvège	150 000
- Nouvelle-Zélande	74 100
- Suisse	66 200
2. Contributions annoncées et reçues (321 600 dollars)	
- Allemagne	10 000
- Australie	13 900
- Finlande	11 100
- France	275 600
- République de Corée	<u>11 000</u>
Total A :	<u>580 800</u>
B. Donations privées	
1. Donations privées reçues (800 dollars)	
- Sécurité collective	
Programme de concours	800
2. Donations privées annoncées (57 900 dollars)	
- United States Institute of Peace	15 000
- Volkswagen Stiftung	42 900
Total B :	<u>58 700</u>

/...

ANNEXE II

Etat détaillé du montant estimatif des recettes de l'Institut
provenant de contributions volontaires - 1994

	<u>Montant</u> (En monnaie locale)	<u>Montant</u> (En dollars E.-U.)
A. Contributions reçues (79 000 dollars)		
- Brésil		2 000
- Espagne		18 000
- Grèce		7 000
- Luxembourg		8 000
- Norvège		<u>50 000</u>
Total A :		<u>79 000</u>
B. Contributions annoncées (464 700 dollars)		
- Australie	20 000 dollars australiens ^a	14 200
- France		275 600
- Norvège		100 000
- République de Corée		<u>5 000</u>
- Suisse	100 000 francs suisses ^a	<u>66 900</u>
Total B :		<u>464 700</u>

^a Sur la base des taux de change suivants pratiqués pour les opérations de l'ONU en mai 1993 : 1,41 dollar australien = 1 dollar des Etats-Unis et 1,43 franc suisse = 1 dollar des Etats-Unis.

ANNEXE III

Prévisions de dépenses de l'Institut pour 1993

	<u>Ressources nécessaires</u>	<u>Prévisions initiales</u>	<u>Prévisions révisées</u>
		(En milliers de dollars des Etats-Unis)	
A. <u>Dépenses directes du programme et dépenses administratives</u>			
Personnel temporaire pour les réunions	-	-	16,0
Honoraires et frais de voyage des consultants	94,1	94,1	139,4
Groupes spéciaux d'experts	50,0	50,0	45,0
Traitements et dépenses communes de personnel	428,3	428,3	423,5
Contrats de prestation des services individuels	148,8	148,8	225,8
Programme de bourses (allocations)	30,0	30,0	60,6
Frais de voyage du personnel en mission	29,5	29,5	48,0
Frais de voyage des boursiers	8,0	8,0	8,5
Cours de langue	-	-	1,0
Imprimerie et reliure	10,0	10,0	10,0
Location et entretien du matériel	3,5	3,5	12,5
Abonnements et souscriptions	-	-	1,0
Fournitures et accessoires	4,3	4,3	6,5
Achat de matériel de bureau	15,0	15,0	48,0
Total A	<u>821,5</u>	<u>821,5</u>	<u>1 045,8</u>
B. <u>Dépenses d'appui aux programmes</u>			
(5 % du total A, déduction faite du montant de la subvention de l'ONU)	30,1	30,1	41,3
Montant estimatif, total des dépenses (A + B)	<u>851,6</u>	<u>851,6</u>	<u>1 087,1</u>
C. <u>Réserve opérationnelle</u>			
(15 % du total A + B, déduction faite du montant de la subvention de l'ONU)	94,7	94,7	130,1
TOTAL GENERAL A + B + C	<u>946,3</u>	<u>946,3</u>	<u>1 217,2</u>

ANNEXE IV

Coût estimatif de l'appui aux programmes fourni à l'Institut en 1993

A.	<u>Appui aux programmes fourni par l'Office des Nations Unies à Genève</u>	<u>Dollars</u>
I.	Coûts indirects répartis	
	i) <u>Services financiers et d'administration du personnel</u>	
	Etat de paie	1 800,00
	Bordereaux de paiement	1 408,00
	Comptabilité et contrôle financier	4 708,00
	Placements/comptes	2 223,00
	Contrats d'engagement du personnel	1 023,00
	Services médicaux communs	572,00
	Total partiel i)	11 734,00
	ii) <u>Services divers et services généraux</u>	
	Documents de voyage	6 224,00
	Courrier et valise diplomatique	17 187,00
	Achats	4 590,00
	Fournitures	687,00
	Transports	1 219,00
	Services téléphoniques	23 149,00
	Services communs de logement	178,00
	Section des services électroniques	2 330,00
	Sécurité	14 581,00
	Total partiel, ii)	<u>70 145,00</u>
II.	Coûts directs	
	Location de locaux à usage de bureaux	96 279,00
	Total A	<u>178 158,00</u>
B.	<u>Appui aux programmes fourni par le Département des affaires politiques</u>	<u>30 000,00</u>
	TOTAL GENERAL A + B	<u>208 158,00</u>
